

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **Coupe Vent de Voyage**

Dates complètes : 3 août 2024

Lieu : Saint Lunaire

Autorité Organisatrice : Yacht Club de St-Lunaire

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes **Catamarans (INC), Dériveurs (IND), Habitables (Osiris), Cornish.**

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

2.2.1 Régates de grade 5c.

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **10€ par équipage**

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : <https://www.ycsl.net/regate-de-la-pot> ou sur place aux heures d'ouverture du bureau

Heure du 1^{er} signal d'attention :

- Habitables : 10h30
- Cornish : 10h30
- Catamarans : **14h30 (pour un deuxième départ)**
- Dériveurs : 14h30

5. FICHE COURSE



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.